

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

Le neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 5 décembre 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hubert COLLAVET

DEL2024_078 : Finances – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (mairie) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant précisé que sont non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est rappelé que le mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget peut s'effectuer dans la limite des crédits ouverts lors de l'exercice précédent sans autorisation de l'assemblée délibérante.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser, des reports et des dépenses imprévues) et des délibérations modificatives = 2 196 441 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 549 110 €, soit 25% de 2 196 441 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Montants Ouverture par anticipation proposée en 2024
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	80 000 €
21 – Immobilisations corporelles	2121 – Plantations d'arbres et arbustes	40 000 €
	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	25 000 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	10 000 €
	2185 – Matériel de téléphonie	10 000 €
	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000 €
	21838 – Autre matériel informatique	9 110 €
23 – Immobilisations en cours	2313 – Constructions	350 000 €
TOTAL		549 110 €

Considérant que la date de vote du budget primitif 2025 est programmée au mois de mars ;

Considérant la nécessité de lancer des consultations à des fins de marchés publics et d'engager certains travaux ou prestations dès le début de l'année 2025, sans attendre le vote du budget ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2025, selon la ventilation présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, à partir du 1^{er} janvier 2025, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts susmentionnés.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Hubert COLLAVET
Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert Collavet', is written over the printed name of the secretary.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 13 DEC, 2024
Publié le : 13 DEC, 2024